



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du mardi 9 décembre 2014, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Guillaume Maire, Président.

Monsieur le Président Guillaume Maire ouvre cette séance ordinaire du mardi 9 décembre 2014 en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de son adjointe, ainsi que de 23 Conseillers généraux.

Absentes excusées

Julie Matthey
Flavia Maire

Absents non-excuses

-

Monsieur le Président Guillaume Maire constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2014,
2. Budget de l'exercice 2015,
3. Nomination de l'organe de révision officiel de la commune des Ponts-de-Martel,
4. Demande d'un crédit de fr. 84'000.- permettant la rénovation de l'escalier situé à l'ouest du collège.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2014

Monsieur le Président Guillaume Maire ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

2. Budget de l'exercice 2015

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale en débutant par le rapport.

Ce dernier ne suscitant aucune remarque, **Monsieur le Président Guillaume Maire** passe la parole à Monsieur Vincent Robert, président de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

Suite à cela, **Monsieur le Président Guillaume Maire** donne la parole à Madame Corinne Maire pour le parcours des différents chapitres.

0. Administration : excédent de charges de fr. 379'020.-.

1. Sécurité publique : excédent de charges de fr. 208'960.-.

Monsieur Didier Barth souhaite donner quelques nouvelles concernant la régionalisation des pompiers qui se déroulera durant l'année 2015. En effet, tous les pompiers du haut des Montagnes vont être regroupés théoriquement au 1^{er} janvier 2015, mais cela va plutôt se dérouler dans le courant de l'année. Les nouvelles sont relativement bonnes dans le sens que le groupe de travail qui réfléchit à l'organisation future est revenu à quelque chose d'un peu plus raisonnable puisqu'on va pas mal se baser sur les structures actuelles pour organiser la suite. Au départ, il était question de créer des postes qui allaient agir sur tous les secteurs et changer tout ce qui marche relativement bien maintenant. Maintenant, on est revenu à une organisation par secteur et cela ne va pas changer grand-chose pour la Vallée puisque le secteur correspond au corps des sapeurs-pompiers actuel qui sera simplement soumis à un état-major au-dessus, mais qui va pouvoir fonctionner avec tous les services actuels, comme la formation, etc... Donc cela va dans le bon sens et on espère que les coûts vont être maîtrisés, mais c'est toujours une grande interrogation lorsque des choses changent, raison pour laquelle le Conseil communal a été assez prudent dans ce budget. A noter encore que 2015 est une année de transition et le Conseil communal devrait avoir les idées plus claires l'année prochaine par rapport aux coûts et leur maîtrise.

2. Enseignement : excédent de charges de fr. 1'380'300.-.

3. Culture – Loisirs – Sports : excédent de charges de fr. 151'500.-.

4. Santé : excédent de charges de fr. 45'500.-.

5. Prévoyance sociale : excédent de charges de fr. 748'650.-.

6. Trafic : excédent de charges de fr. 428'600.-.

7. Environnement : excédent de charges de fr. 50'060.-.

Monsieur Jean-Maurice Calame souhaite apporter des informations concernant la réfection en cours du grand réservoir. En effet, il pense qu'il y a eu beaucoup de bruits qui ont couru par rapport aux mésaventures liées à ce chantier. Quand les travaux ont commencé à mi-septembre, le Conseil communal s'est aperçu que les traverses qui soutiennent la dalle étaient dans un état bien plus grave qu'imaginé, même si fr. 25'000.- avaient été prévus pour les réparer. Il n'a finalement pas été possible de réparer cela comme ça et il a fallu créer une nouvelle dalle par dessus. Cela a engendré l'enlèvement de 1m20 de terre et referrailler. La première cuve sera terminée cette semaine et les ouvriers vont attaquer la deuxième. L'ouvrage ne sera certainement pas terminé avant janvier 2015.

Au niveau sécurité incendie, les services du feu sont avertis depuis le début des travaux. Ainsi, s'il y a un incendie aux Ponts-de-Martel, ils savent qu'ils doivent venir avec de l'eau, même s'il y a tout ce que Viteos peut amener ainsi que les sources communales.

Côté financier, le Conseil communal est un peu dans l'inconnu. Il estime un surcout entre fr. 50'000.- à fr. 70'000.-. Le Conseil général aura des précisions une fois les travaux bouclés. Le souci était que cette dalle casse et qu'on se retrouve un jour avec un réservoir sans toit.

Une fois le chantier terminé à mi-janvier, peut-être qu'avant de remettre de l'eau dans la seconde cuve, une visite des Conseillers généraux aura lieu, voire de la population.

A titre personnel, **Monsieur Jean-Paul Cruchaud** trouve regrettable que malheureusement toutes les dernières fois où on a mandaté un bureau d'ingénieurs pour effectuer des calculs de prévision de coûts, style la cour d'école ou le grand réservoir, on se retrouve malheureusement systématiquement complètement à côté de la plaque. Monsieur Jean-Paul Cruchaud trouve cela regrettable pour le Conseil communal qui prend la peine de mandater des gens qui sont censés être compétents pour faire ces travaux-là. De plus, ces gens sont payés et on n'a jamais eu de retour de leur part car le travail a mal été fait.

Monsieur Jean-Maurice Calame est entièrement d'accord cette remarque. Il est vrai que cet ouvrage a été visité il y a 4 ans et le mauvais état des traverses avait déjà été constaté, mais l'idée de refaire complètement la dalle dessus n'a jamais été évoquée. Lorsque le réservoir a été vidé 2 à 3 semaines avant, lors d'une séance avec tous les corps de métiers, personne n'a soulevé ce problème. Finalement, au fur et à mesure des problèmes rencontrés, c'est le patron de l'entreprise qui a dit en 5 minutes qu'il fallait tout refaire. Le Conseil communal n'avait pas le choix et pense qu'il s'agit de la bonne solution. De ce fait et malgré les surcoûts engendrés, Monsieur Jean-Maurice Calame estime que ces travaux valaient la peine. Il trouve dommage que la pire hypothèse n'ait pas été envisagée. Le Conseil communal a fait part de son mécontentement et les honoraires seront discutés en fin de chantier.

Monsieur Vincent Robert demande à quoi correspond le compte 700.319.01 – Protection des sources.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique qu'il avait été décidé à l'époque de mettre sous protection les sources. Ce n'est pas encore dans la loi des Ponts-de-Martel, mais beaucoup de discussions avec les agriculteurs ont eu lieu. Certains étaient d'accord de mettre entièrement les zones S1 sous protection et le Conseil communal a décidé de les indemniser. Il s'agit de petites zones qui sont laissées en jachère et sur lesquelles on ne peut que faucher et ne pas mettre de bétail dessus. Pour ce travail d'entretien et les pertes de fourrage, le Conseil communal avait calculé avec le Service de l'agriculture ce que ça valait. Pour les autres zones S1, ce n'est pas encore fait, mais Monsieur Jean-Maurice Calame espère bien mettre cela dans la loi l'année prochaine. Les autres agriculteurs ont tout de même fait des concessions en retirant des bassins de ces zones S1 par exemple. Cela ne va pas trop mal au niveau de la qualité de l'eau. Lorsqu'il y aura un changement d'exploitant (il s'agit de gens âgés, car les jeunes étaient d'accord de faire le pas), il y aura une application stricte de la loi et ces personnes seront aussi indemnisées. Monsieur Jean-Maurice Calame précise encore qu'il n'y a aucune obligation d'indemniser ces agriculteurs, mais il trouve normal, puisqu'ils sont des partenaires, qu'ils soient indemnisés pour ces pertes, puisqu'ils sont partie prenante de la qualité de l'eau. En gros, un 50% est sous stricte protection.

Monsieur Yvan Botteron revient sur la rénovation en cours du grand réservoir et demande ce qui a incité le Conseil communal à continuer les travaux et à ne pas demander au Conseil général un crédit complémentaire urgent concernant ce dossier, surtout que l'urgence aurait été tout à fait compréhensible.

Monsieur Cédric Schwab indique que lors de tels travaux, le règlement communal indique que s'il y a des surcoûts liés à un problème technique, comme c'est le cas, une demande de crédit supplémentaire n'est pas nécessaire.

8. Economie publique : excédent de revenus de fr. 70'200.-.

9. Finances et impôts : excédent de revenus de fr. 3'334'100.-.

Suite au passage en revue des comptes de fonctionnement, la **récapitulation des comptes de fonctionnement** et la **récapitulation des comptes par nature** sont parcourus sans susciter de remarque.

Au niveau des **investissements du patrimoine administratif**, **Monsieur Didier Barth** souhaite donner des informations au Conseil général face au projet de trottoir au haut de la Grande rue. Il essaye toujours d'avoir des réponses du Service des ponts et chaussées, mais aux dernières nouvelles, il est prévu de réfectionner la route en 2016. Donc, le Conseil communal repoussera sans doute la création de ce trottoir jusque là pour qu'il soit créé en même temps que la réfection de la route et aussi sûrement la réfection des conduites. Ainsi, ce seront de gros montants à investir en 2016 puisque le service des ponts et chaussées réfectionnera la route et la commune payera le trottoir et les conduites.

La **récapitulation des investissements du patrimoine administratif** ainsi que les **investissements du patrimoine financier** sont ensuite parcourus sans susciter de remarque.

Monsieur Vincent Robert estime qu'établir un budget communal de nos jours se rapporte plus à un exercice de voyance ou d'équilibriste plutôt qu'une véritable application de comptabilité ou de mathématiques. En effet, les dernières années, nous avons régulièrement hérité de charges auparavant cantonales et qui sont passées à charges des communes. Malgré cela, nos autorités communales arrivent à nouveau à nous présenter un budget bénéficiaire, sans couper dans les investissements ni dans les entretiens. Le groupe PDI souligne une fois encore la rigueur avec laquelle le Conseil communal, l'administrateur et ses collaboratrices mènent la comptabilité et les remercie.

Monsieur Rolf Hostettler indique que le groupe PLR remercie également le Conseil communal et toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce budget. Il aimerait aussi remercier le Conseil communal pour le travail effectué souvent en grande quantité durant toute l'année.

Madame Sylviane Barth indique que le Parti socialiste et libre remercie aussi chaleureusement le Conseil communal et toute l'administration pour ce budget 2015 équilibré. Comme le PDI, le Parti socialiste et libre remarque qu'effectivement nous avons peu de marge de manœuvre quant à nos comptes. Néanmoins, ce parti est très satisfait du choix des investissements et accepte le budget tel que présenté. Il remercie aussi d'avoir retenu l'initiative EasyVote dans les investissements.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Cédric Schwab** remercie le Conseil général pour la confiance qu'il lui a accordé en acceptant ce budget et précise que le Conseil communal va tout faire pour le respecter.

En ce qui concerne le quartier des Prises, comme mentionné dans le rapport de la Commission financière, le Conseil communal fera tout le nécessaire pour rendre ce quartier plus attractif en enlevant les tas de déblai et en coupant quelques arbres afin de mettre toutes les chances de notre côté pour vendre une ou plusieurs parcelles l'année prochaine.

3. Nomination de l'organe de révision officiel de la commune des Ponts-de-Martel

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 21 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention.

4. Demande d'un crédit de fr. 84'000.- permettant la rénovation de l'escalier situé à l'ouest du collège

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud indique que le groupe PLR apprécie les modifications apportées au projet initial pour arriver à la nouvelle proposition de ce jour. Ce parti espère néanmoins que vu l'importance du montant demandé pour ces travaux, qu'il n'y ait pas de dépassement ou un dépassement cohérent s'il doit y avoir.

Monsieur Gaël Maire indique que le Parti socialiste et libre est favorable à la demande de crédit concernant la réfection de l'escalier situé à l'ouest du collège. Néanmoins il se pose deux questions. En effet, ce parti a été surpris du faible écart de budget entre cet escalier et la version étroite de celui-ci présentée en juillet dernier. Y-a-t-il une explication ? Deuxièmement, ce parti souhaite éveiller l'attention du Conseil communal sur l'état actuel de l'annexe du collège qui vu son état, nécessitera certainement des travaux d'entretien qui auront un coût. Est-ce que ceci avait été pris en compte dans le financement global ?

Monsieur Gian Carlo Frosio explique que le peu d'écart vient du fait que dans le compte des travaux publics, le Conseil communal a entrepris les réparations du mur de la nouvelle cour, ce qui avait été mis dans la précédente demande de crédit, ce qui diminue la plus-value. Concernant la remise en conformité de l'annexe, il est juste prévu un éventuel renfort des fondations. Selon un récent contrôle, il n'y a pas péril en la demeure, donc il n'est pas nécessaire pour l'instant de soit démolir, ce qui aurait un coût relativement important, ou de faire une réfection totale du local qui fait plutôt partie du bâtiment plutôt que des travaux publics. Le Conseil communal a bien prévu un renforcement ponctuel des fondations, mais il n'y a pas eu de mouvement notable ces dernières années de l'ouvrage.

Monsieur Vincent Robert indique que le groupe PDI soutient la demande de rénovation de cet escalier. En effet, le projet ici présenté redonnera une bonne espérance de vie à cet ouvrage fréquenté jour après jour par de nombreux habitants et écoliers du village. Le choix des matériaux de finition, le granit pour le nommer, donne entièrement confiance quant à sa résistance aux hivers rigoureux que nous connaissons habituellement.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

